

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 12 Janvier 2022	<b>Séance du Jeudi 20 Janvier 2022</b>
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le vingt Janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>42</b>	
Présents : <b>30</b>	Pour :42	
Absents : <b>3</b>	Contre : 0	
Représentés : 12	Abstention : 0	
Rapporteur	Myriam GAIRAUD	8 <sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de la petite enfance et de la Jeunesse

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourzeze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson).

### **Convention d'objectifs et de financement pour la prestation Accueil de loisirs sans Hébergement « Périscolaire » sur Cabrières entre la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais : Approbation**

Madame GAIRAUD rappelle que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales soutient financièrement plusieurs actions au rang desquelles figurent :

- Le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience.
- L'accompagnement du parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans
- Le soutien des jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie
- La valorisation du rôle des parents et la contribution à la prévention des difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants

- La contribution à l'accompagnement social des familles et le développement de l'animation de la vie sociale.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver la convention tripartite présentée en annexe, définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'accueil périscolaire sur la commune de Cabrières, ainsi que la bonification du « Plan mercredi ».

Madame GAIRAUD rappelle que le « Plan mercredi » a été mis en place en 2018. Il concerne tous les enfants de la maternelle au CM2 sur les temps du mercredi hors vacances scolaires et vise à renforcer la qualité des offres périscolaires, à favoriser l'accès à la culture et au sport ou encore à réduire les fractures sociales et territoriales.

La présente convention de financement est amenée à être conclue pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2023.

En conséquence, Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service concernant l'accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire » de Cabrières conclue entre la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

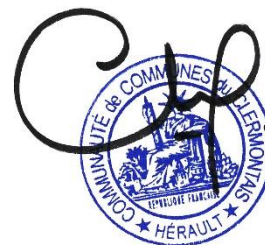
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service concernant l'accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire » de Cabrières conclue entre la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.